

M.J.P.M. HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 107 Avenue Jean Jaurès,
47200 MARMANDE
405 296 062 RCS AGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2009

Le 30 Décembre 2009,
A 11 Heures,

Les associés de la société M.J.P.M. HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Madeleine MONJALET, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Alain LAMOULIE est désigné comme secrétaire.

La société KPMG, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination supplémentaire d'un Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination supplémentaire d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes titulaire supplémentaire :

**- La Société à responsabilité limitée CQFD AUDIT
Domiciliée 48 Rue de Cartou – 47000 AGEN**

à compter de ce jour et pour une durée de 6 exercices, qui arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes suppléant supplémentaire :

**- La Société à responsabilité limitée CABINET RAMPNOUX & ASSOCIES,
Domiciliée 48 Rue de Cartou – 47000 AGEN**

à compter de ce jour et pour une durée de 6 exercices, qui arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Maître Jean-Louis BALLEREAU, Avocat Associé SELARL JURI-LAWYERS CONSULTANTS, demeurant 52 Rue du Docteur Courret – 47200 MARMANDE, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Madeleine MONJALET



Le Secrétaire
Alain LAMOULIE

